# Point 24 de l’ordre du jour. Secrétariat indépendant et autres questions opérationnelles du GAC (y compris les principes opérationnels du GAC et les élections de dirigeants du GAC de 2018)

## Note : le présent document a été préparé par le personnel de l’ICANN chargé du soutien au GAC.

## A. Problématique : Continuité des services de secrétariat indépendant du GAC.

## Action requise par le GAC

## Confirmer que le GAC souhaite poursuivre et soutenir financièrement un secrétariat indépendant.

## Accorder le lancement d’un appel à volontaires pour établir un petit groupe de travail qui avance potentiellement sur les questions suivantes dans la période intersessions :

## Évaluer les options de financement durable.

## Rédiger un processus d’appel d’offres, y compris un échéancier, des critères d’évaluation et un comité de sélection.

## Informer le GAC des recommandations dans un délai convenu.

## Accorder des arrangements de transfert pour la conclusion du contrat de l’ACIG, y compris le personnel de soutien de l’ICANN en cas d’absence d’autre dispositions.

## Position actuelle

## L’ACIG fournit des services de secrétariat indépendant pour le GAC depuis novembre 2013. Ceci, dans le cadre d’un contrat entre l’ICANN et l’ACIG. Les fonds proviennent de membres du GAC qui sont des bailleurs de fonds. Le paiement est effectué par le biais d’une association de financement du secrétariat du GAC administrée par le gouvernement suisse et les bailleurs de fonds. Les services de l’ACIG continuent jusqu’au 31 janvier 2019, ou plus tôt d’un commun accord.

## Lors de la réunion de l’ICANN à San Juan (ICANN 62)

## L’association de bailleurs de fonds pour le secrétariat du GAC a informé le GAC que le financement du secrétariat à 1,0 FTE semble suffisant pour que les services soient fournis jusqu’à la fin de 2018 en vertu du contrat actuel.

## L’ACIG (à travers Tom Dale) a informé le GAC que, pour des raisons commerciales, la société ne cherchera plus à prolonger le contrat au-delà du 31 janvier 2019. En fonction du financement et du consentement du président du GAC, l’ACIG fournira des services jusqu’à la fin de la réunion de Barcelone ou jusqu’à la conclusion formelle du contrat.

## Le leadership du GAC et les membres du GAC intéressés, avec l’appui des bailleurs de fonds existants, formeront un petit groupe de travail pour identifier les options de financement durable qui seront opérationnelles à partir de janvier 2019 et continueront d’explorer les moyens par lesquels il serait possible d’obtenir du financement de l’ICANN.

## Le secrétariat de l’ACIG examinera et fera un rapport sur d’autres secrétariats financés indépendamment au sein de l’ICANN.

## Secrétariat indépendant du GAC

## Les services actuellement offerts par l’ACIG sont énoncés à l’annexe 1.

## Les services de secrétariat d’autres organisations de soutien et comités consultatifs sont fournis par l’ICANN. Les PDG successifs de l’ICANN ont refusé de soutenir financièrement un secrétariat indépendant pour le GAC, faisant valoir que le personnel de l’ICANN peut fournir les services nécessaires.

## Le GAC a appuyé l’idée d’un secrétariat indépendant pour s’assurer que les aspects du DNS liés à la politique publique soient identifiés et analysés avec la priorité appropriée et que le GAC ait accès à des conseillers attentifs qui doivent rendre compte directement au GAC et qui ne soient ni sous la pression de l’ICANN ni soumis aux intérêts de l’ICANN ou à ses politiques internes.

## Certains groupes au sein de la GNSO (Groupes des représentants des opérateurs de registres et des bureaux d’enregistrement) financent leurs propres petits secrétariats indépendants qui sont essentiellement administratifs. L’ICANN a fourni le soutien pour que les groupes engagent des services d’assistance avec, par exemple, la préparation de présentations à un processus de consultation publique, mais ce programme n’est plus financé.

## Processus de sélection de nouveaux fournisseurs et modalités de financement

## L’ACIG a été sélectionné en 2013 pour fournir des services, suite à un processus d’appel d’offres organisé par une équipe spéciale du GAC intégrée entre autres, par la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et la Commission européenne.

## L’ACIG a fourni des services au niveau minimum d’un employé à plein temps (1,0 FTE) depuis le 1er mai 2017. Ceci représente une importante réduction comparée aux 2,5 FTE qui avaient été accordés lors de l’établissement initial du secrétariat du GAC en 2013.

## Le modèle de financement à ce jour a compté sur d’importantes contributions des pays bailleurs de fonds originaux (le Brésil, la Norvège et les Pays-Bas) et des contributions additionnelles d’un éventail de membres du GAC. Dans les discussions précédentes, le GAC a accepté que ce n’est pas un modèle durable, car il n’existe pas de contribution équitable ou déterminée objectivement de tous les membres du GAC et les contributions se décident chaque année plutôt qu’à long terme.

## Arrangements de transfert

## Les tâches actuellement assurées par l’ACIG au niveau 1,0 FTE sont énumérées à l’annexe 1.

## Il est hautement souhaitable que le transfert de ces fonctions ait lieu avant, et durant, la réunion ICANN 63, à Barcelone. Il semble peu probable qu’un nouveau secrétariat indépendant soit en place d’ici là.

## L’organisation ICANN aura besoin d’un préavis raisonnable si le GAC souhaite que toutes ou certaines des fonctions actuelles de l’ACIG soient assumées par le personnel de l’ICANN, même à titre provisoire, car cela aura des répercussions évidentes sur les ressources.

## Informations complémentaires

## Procès-verbaux du travail du GAC à San Juan - <https://gac.icann.org/minutes/icann61-meeting-gac-minutes>

## B. Problématique : principes opérationnels du GAC

L’évolution de la communauté de l’ICANN à un rôle plus « habilité » après la transition de l’IANA a poussé les organisations de soutien et les comités consultatifs de l’ICANN (y compris le GAC) à examiner leurs principes opérationnels et d’autres processus pour évaluer s’ils sont « en forme » dans cette nouvelle structure de communauté habilitée.

Au cours des dernières années, le GAC a fait des efforts ciblés visant à mettre à jour ses 54 principes opérationnels suivant les besoins, mais les principes actuels ne sont pas alignés avec une structure organisationnelle exhaustive – ils reflètent une liste générale de principes.

Les changements récents apportés aux principes opérationnels du GAC sont plutôt tactiques, c’est-à-dire correctement ciblés sur les besoins à court terme. Mais à mesure que la charge de travail de la communauté augmente, le rythme de travail à l’ICANN s’accélère et les participants de la communauté sont de plus en plus chargés et l’absence d’une structure générale montre les défaillances des processus et les lacunes procédurales des principes tels que structurés actuellement. Dans le format actuel des principes opérationnels du GAC il est difficile de suivre certains processus, voire même que certains membres du comité puissent trouver des processus appropriés pour leur travail.

Une nouvelle structure pour les principes opérationnels du GAC a été adoptée en 2017 et le GAC entre dans l’étape suivante de ce travail.

Une fois complétée, la nouvelle structure de principes opérationnels qui « remplit les lacunes » ayant été identifiées et qui seront identifiées à l’avenir offrira une continuité organisationnelle, de la clarté pour les nouveaux participants, un moyen d’aider le comité à respecter les nouvelles responsabilités organisationnelles et aidera le GAC à fonctionner plus efficacement grâce à sa structure de communauté pleinement habilitée dans le nouvel environnement de l’ICANN.

## Actions requises de la part du GAC

Une nouvelle structure pour les principes opérationnels du GAC a été proposée il y a un an. Conformément à la discussion du GAC lors de la réunion ICANN 60 à Abou Dhabi, d’autres discussions du GAC seront nécessaires pour définir une approche claire permettant d’aborder la nouvelle structure proposée et prendre le temps d’examiner et d’évaluer de nouveaux processus opérationnels de manière ordonnée. Lors de la réunion ICANN 61, le comité examinera des options pour faire progresser ces travaux.

## Statut actuel de ce sujet

Au cours de la réunion ICANN 61 à San Juan, les membres du GAC ont entendu un résumé des dernières recommandations potentielles sur la façon d’aborder l’évolution des principes opérationnels du GAC d’une manière exhaustive et ordonnée : aider le comité à se concentrer sur les questions prioritaires en premier et puis aller de l’avant avec le travail à partir de ce point.

Étant donnée la priorité de soutenir les efforts des groupes de travail du comité tout au long de l’organisation ICANN, il a été déterminé que le meilleur domaine potentiel sur lequel se concentrer initialement serait celui des principes ayant une incidence sur les efforts des groupes de travail. Le leadership du GAC a assumé cette tâche et concentrera ses efforts sur ce domaine entre les réunions de Panama et de Barcelone, dans l’espoir de pouvoir présenter quelques premières propositions de principes opérationnels proposés avant la réunion ICANN 63.

## Plus d’informations de contexte / Détails :

* Le GAC définit ses propres principes opérationnels
* Les premiers principes opérationnels du GAC ont été créés en 2004.
* Les principes opérationnels actuels datent de 2011
* Depuis 2011, il y a eu plusieurs reprises différentes des initiatives de travail sur les principes opérationnels
* Au cours des trois dernières années, il y a eu trois initiatives de modifications ciblées :
  + À Buenos Aires en 2015 pour permettre 5 vice-présidents
  + À Johannesbourg, en juin 2017, pour permettre le vote électronique
  + Proposition d’une nouvelle structure, en mars 2017
* Évaluation préliminaire d’une nouvelle structure et d’une nouvelle cartographie, en juillet 2017
* Discussion détaillée du GAC, à Abou Dhabi, en novembre 2017
* Discussion détaillée du GAC, à San Juan, en mars 2018

## C. Problématique : Élections du leadership du GAC / Période de nomination - 2018

**Contexte**

En 2018, la présidence du GAC et les 5 postes de vice-président s’ouvrent à candidatures et élections potentielles.

Les élections du président du GAC ont lieu tous les deux ans. Selon les principes opérationnels du GAC, le président du GAC peut être élu pour deux mandats consécutifs de deux ans. Les élections des vice-présidents du GAC (jusqu’à 5) ont lieu chaque année. Les vice-présidents peuvent être ré-élus ; cependant, personne ne peut être vice-président pour plus de deux mandats consécutifs.

**Nominations**

* La première étape dans le processus d’élection est une période de nomination.
* Les candidats potentiels ne peuvent être nommés que durant la période de nomination, soit par auto-nomination ou par désignation par un tiers sur la liste de diffusion du GAC.
* L’auto-nomination et la nomination par un tiers doivent être soumises par e-mail à la liste de diffusion du GAC - [gac@gac-icann.org](mailto:gac@gac.icann.org).  Un e-mail de nomination doit être clairement intitulé « candidature pour président » ou « candidature pour vice-président ». Les candidats potentiels ne peuvent être nommés qu’au cours de la période de nomination.

* Le personnel de soutien au GAC de l’ICANN demandera aux personnes nommées par un tiers de confirmer leur acceptation de la nomination et de leur volonté de se présenter aux élections - le as échéant.  Les auto-nominations n’exigent pas cette confirmation.

* Le personnel de soutien au GAC de l’ICANN doit faire le suivi des nominations dans un document partagé sur le site Web du GAC.

* L’exigence d’admissibilité énoncée au principe opérationnel du GAC nº22, qui dit que les candidats pour président et vice-présidents du GAC doivent être des « représentants accrédités », a dans la pratique été interprétée comme disant que les représentants principaux, les représentants suppléants et les conseillers des membres du GAC sont admissibles à la nomination et leur élection pour servir comme dirigeants du GAC.

**Période de nomination**

Selon le principe opérationnel du GAC nº33, la période de nomination commencera lors de la réunion du GAC préalable à la réunion de l’élection et durera jusqu’à près de 45 jours avant le début de la réunion de l’élection. C’est une pratique courante de faire l’annonce de la période de nomination au cours de la séance plénière d’ouverture, immédiatement suivie d’un e-mail envoyé à la liste du GAC pour informer tous les membres du GAC de cette ouverture en temps voulu. Il est également une pratique courante d’envoyer des rappels au cours de cette période à la liste du GAC rappelant de l’opportunité de présenter des nominations, habituellement une fois par mois. Au plus tard 14 jours après la clôture de la période de nomination, la liste des candidats sera publiée sur le site Web du GAC, en conformité avec le principe opérationnel nº33. Il est habituel d’informer également les membres du GAC des nominations à travers un e-mail envoyé à la liste du GAC énumérant les candidats.

Pour 2018, à compter du 25 juin, **la période de nomination s’étendra jusqu’au 7 septembre 2018.**

**Admissibilité pour l’élection de 2018**

L’exigence d’admissibilité énoncée dans le principe opérationnel nº22, qui dit que les candidats doivent être des « représentants accrédités », n’a dans la pratique pas été interprétée comme signifiant exclusivement des représentants avec un grand R, mais des représentants suppléants et des conseillers ont également été élus et ont servi dans ces rôles. L’actuelle présidente du GAC (Manal Ismail) et trois des vice-présidents (Cherif Diallo, Pär Brumark et Thiago Jardim) sont admissibles à une réélection pour un nouveau mandat.

**Élections par vote ou par acclamation ?**

À la fin de la période de nomination, s’il n’y a pas plus d’un candidat à la présidence, ce candidat sera élu par acclamation. De même, s’il n’y a pas plus de cinq candidats à la vice-présidence, ces candidats seront élus par acclamation. L’élection par acclamation a ensuite lieu officiellement au début de la réunion en personne suivante. Si une ou les deux de ces conditions ne sont pas remplies, des élections auront lieu pour voter le président et / ou les vice-présidents, le cas échéant. Selon les principes opérationnels, le président doit informer le GAC sur la situation et le processus qui sera suivi.

**Informations complémentaires**

Principes opérationnels du GAC - <https://gac.icann.org/operating-principles/operating-principles-june-2017>

## Administration des documents

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre** | Secrétariat indépendant et autres questions opérationnelles du GAC |
| **Distribution** | Membres du GAC |
| **Date de distribution** | 7 juin 2018 |